



# Cour européenne des droits de l'homme

**Strasbourg**

**Le bâtiment représente une architecture remarquable qui contribue à l'identité de la Cour Européenne des Droits de l'Homme**

HK Rokham, Conseil de L'Europe



**Lieu**  
Strasbourg, France

**Date**  
1989-1995

**Maître d'ouvrage**  
Conseil de l'Europe

**Coût**  
35 millions de livres sterling

**Superficie**  
28 000 m<sup>2</sup>

**Coût/m<sup>2</sup>**  
117 livres sterling

**Architecte**  
Richard Rogers  
Partnership

**Co-architecte**  
Atelier d'Architecture  
Claude Bucher

**Ingénierie structure**  
Ove Arup & Partners/  
Omnium Technique  
Européen

**Ingénierie services techniques**  
Ove Arup & Partners/  
Omnium Technique  
Européen

**Economiste**  
Thorne Wheatley  
Associates

**Entrepreneur principal**  
Campenon Bernard SGE

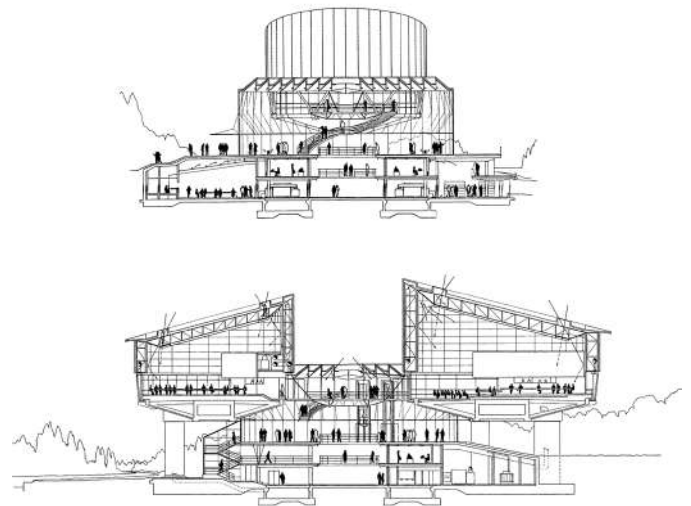
**Consultant en éclairage**  
Lighting Design  
Partnership

**Architecte-paysagiste**  
David Jarvis Associates/  
Dan Kiley

**Consultant en acoustique**  
Sound Research  
Laboratories

**Prix remportés**

2015  
Architecture contemporaine remarquable



La Cour européenne des droits de l'homme est un jalon symbolique de la 'Nouvelle Europe'. Le site se trouve assez loin du centre historique de la ville mais proche de la rivière.

D'après le cahier des charges du Maître d'Ouvrage, et de par la nature du rôle de la Cour, ses locaux devaient absolument éviter d'être intimidants ou de ressembler à une forteresse. Ils devaient au contraire être accueillants et humains, tout en conservant une dignité de rigueur. Protéger et améliorer la qualité du site était un autre objectif essentiel, et un fonctionnement économique dans un environnement "naturel" était pratiquement tout aussi important.

Le diagramme de base du projet a été mis à l'épreuve pendant le processus de conception. En effet, l'effondrement du bloc communiste vers la fin des années 80/ début des années 90 a sensiblement élargi la "famille" européenne et en conséquence, la zone de bureaux disponibles a dû augmenter de quelque 50 pour cent et les espaces publics de 25 pour cent.

Les deux principaux services de la Cour européenne, la Cour elle-même et la Commission, occupent deux chambres circulaires recouvertes d'acier inoxydable à la tête du bâtiment, alors que des éléments structurels secondaires ressortent en rouge vif. Le hall d'entrée est baigné de lumière et offre une vue splendide sur la rivière. La "queue" du bâtiment est divisée en deux parties et contient des bureaux, des locaux administratifs et les cabinets des juges. Les fonctions sont clairement lisibles.

Seuls les espaces publics principaux, organisés autour d'une rotonde pavée, sont climatisés (à l'aide d'un système économique d'échange de chaleur). Le reste du bâtiment utilise la ventilation et la lumière naturelles avec des fenêtres ouvrantes.